



**EMPRUNT DE
70 000 € AUPRES
DU CREDIT
AGRICOLE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/30

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur COING Jean-Pierre.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt de 70 000 € afin de financer les travaux engagés de rénovation des toitures de la mairie et du four. Des offres ont été demandées à 3 banques qui sont présentées à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES et après avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Montant : | 70 000 € |
| - Durée du contrat : | 7 ans |
| - Taux d'intérêt annuel : | taux fixe de 0,65 % |
| - Echéances d'amortissement et d'intérêts : | périodicité semestrielle |
| - Mode d'amortissement : | échéances constantes |
| - Frais de dossier : | 150 € |

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant de remboursements en dépenses obligatoires.

S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES,

AFFIRME qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le



ID : 038-213802374-20170407-DEL_2017_30-DE



Crédit Agricole
Sud Rhône Alpes

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le 
ID : 038-213802374-20170407-DEL_2017_30-DE

PROPOSITION DE FINANCEMENT (document non contractuel)

avr.-17

EMPRUNTEUR : MIZOEN

OBJET DU FINANCEMENT : RENOVATION TOITURES ET FOUR COMMUNAL

MONTANT DU FINANCEMENT : 70000 €

Prêt à Taux Fixe - Échéances Constantes

DUREE : 7 ANS

Prêt Annuité Réduite (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage)

Taux réduit **0,4998%** Taux calculé sur la base du taux du prêt à échéances annuelles de **0,65%**

Echéances : **ANNUELLES CONSTANTES REDUITES**

Montant de l'échéance : 10 200,94

Montant total des intérêts : 1 406,56

Versement des fonds : 06/06/2017

Date de la 1^{ère} échéance : 06/07/2017

Toutes les autres échéances de chaque année seront fixées au 6-juil.

OU

Prêt Échéances Annuelles (1^{ère} échéance 1 an après la date de déblocage)

Taux **0,65%**

Echéances : ANNUELLES CONSTANTES de 10 261,68

Montant total des intérêts : 1 831,79

OU

Prêt Échéances Semestrielles (1^{ère} échéance à 6 mois)

Taux **0,65%**

Echéances : Semestrielles CONSTANTES de 5 122,73

Montant total des intérêts : 1 718,24

OU

Prêt Échéances Trimestrielles (1^{ère} échéance à 3 mois)

Taux **0,65%**

Echéances : Trimestrielles CONSTANTES de 2 559,34

Montant total des intérêts : 1 661,43

FRAIS DE DOSSIER : 150 € TTC (non soumis à la TVA)

Notification dans le cadre de la Charte Gissler : 1A

La proposition ci-dessus est valable 30 jours à compter de ce jour et pourra être révisée dans ce délai en cas d'évènement sensible intervenant sur les marchés financiers.

De plus, celle-ci vous est soumise sous réserve de l'accord de notre Comité après étude de votre dossier.

En cas d'acceptation de votre part pendant ce délai, la validité du taux proposé ci-dessus sera prorogée de 2 mois.

Si vous retenez notre proposition, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un double de la présente, revêtu de votre acceptation

Bon pour accord (mention manuscrite)

Date, signature, cachet social

Bon pour accord

13/4/2017

AM



Le Directeur de l'Agence

2/3



Crédit Agricole
Sud Rhône Alpes

Envoyé en préfecture le 13/04/2017
Reçu en préfecture le 13/04/2017
Affiché le 
ID : 038-213802374-20170407-DEL_2017_30-DE

AGENCE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES
BOURG D OISANS

Monsieur BERNARD MICHEL

Mairie

38142 MIZOEN

11-avr.-17

EXEMPLAIRE CLIENT

Objet : Proposition de financement
(Document non contractuel)

BOURG D OISANS , le 11 avril 2017

Pour faire suite à notre récent échange relatif à vos projets d'investissement, nous avons le plaisir de vous adresser ci-dessous une synthèse des conditions de notre proposition et en annexe de ce courrier son détail :

EMPRUNTEUR : MIZOEN
OBJET DU FINANCEMENT : RENOVATION TOITURES ET FOUR COMMUNAL
MONTANT DE L'INVESTISSEMENT : 156000 € TTC
MONTANT DU FINANCEMENT : 70000 €
DUREE / PERIODICITE : 7 ans
FRAIS DE DOSSIER : 150 € TTC (non soumis à la TVA)

La proposition ci-dessus est valable 30 jours à compter de ce jour et pourra être révisée dans ce délai en cas d'évènement sensible intervenant sur les marchés financiers.

De plus, celle-ci vous est soumise sous réserve de l'accord de notre Comité après étude de votre dossier.

En cas d'acceptation de votre part pendant ce délai, la validité du taux proposé ci-dessus sera prorogée de 2 mois (le déblocage des fonds devra donc intervenir dans ce délai de 2 mois).

Si vous retenez notre proposition, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un double de la présente et de la proposition détaillée choisie ; chacune devant être revêtue de votre acceptation.

Afin de nous permettre de répondre à vos attentes de déblocage de fonds, nous vous remercions de prévoir un délai minimum de 10 jours entre la remise du dossier complet à votre agence et le déblocage des fonds.

Le Directeur de l'Agence

Bon pour accord (mention manuscrite)
Date, signature, cachet social
13/4/2017

1/3


